



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2011-2016 actualisé 2017-2019

du Collège Tav

Octobre 2019



Québec, le 10 décembre 2019

Monsieur Abraham Boyarsky
Directeur général
Collège TAV
6333, boulevard Décarie
Montréal, (Québec) H3W 3E1

Objet : Actualisation du Plan institutionnel de la réussite 2011-2016 pour la période 2017-2019

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 8 novembre 2019, de la version actualisée, pour la période 2017-2019, du *Plan institutionnel de la réussite* du Collège TAV, adoptée par son conseil d'administration le 3 octobre 2018.

En septembre 2011, la version initiale de ce plan avait été jugée conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission avait également jugé que le plan comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Outre la modification de période d'application, l'actualisation du *Plan institutionnel de la réussite 2017-2019* ne présente aucun changement. La Commission considère toujours que le plan comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

p. j. (1)

c. c. M. Eli Meroz, directeur des études